

REVUE DE PRESSE



15/01/2025



FONCTION PUBLIQUE

Réforme des retraites, budgets 2025... Ce qu'il faut retenir de la déclaration de politique générale de François Bayrou

"Je choisis de remettre la réforme des retraites en chantier", annonce le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, le 14 janvier 2025, en évoquant un travail préliminaire de la Cour des comptes suivi d'un "conclave" entre partenaires sociaux. Par ailleurs, le locataire de Matignon écarte le déremboursement des médicaments et des consultations médicales tout en promettant une "hausse notable" du budget de l'assurance maladie. En 2025, l'objectif de déficit public est désormais fixé à 5,4 % du PIB (Produit intérieur brut) et la prévision de croissance abaissée à 0,9 %.



Lors de sa déclaration de politique générale, François Bayrou a évoqué l'ouverture d'une large concertation sur le travail et les salaires. Cap

"Mon équipe gouvernementale porte un seul message : l'intérêt général oblige à dépasser les préférences partisans pour que le pays se ressaisisse." Après plusieurs jours de consultation des forces politiques par les ministres de l'Économie et du Budget à Bercy, et la réception des représentants syndicaux et patronaux à Matignon, le nouveau Premier ministre François Bayrou prononce le 14 janvier 2025 sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale. Très attendue, la prise de parole du successeur de Michel Barnier (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/722534-francois-bayrou-est-nomme-premier-ministre>)) ouvre une nouvelle séquence législative au Parlement qui sera notamment marquée par la reprise de l'examen des budgets pour 2025, dès le 15 janvier au Sénat s'agissant du PLF (Projet de loi de finances), et à compter du 3 février en séance publique à l'Assemblée nationale pour le PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale).

"Conclave" sur la réforme des retraites

Face aux députés, François Bayrou n'évoque pas l'une des principales demandes du NFP (Nouveau Front populaire) hors LFI (La France insoumise) : une suspension immédiate de la mesure d'âge de la réforme des retraites, décalant progressivement l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans. "Plus personne ne nie qu'il existe un lourd problème de financement de notre système de retraite. Les organisations syndicales ont annoncé qu'il existait des voies de progrès sur la réforme de 2023 et qu'on pouvait obtenir le même résultat avec une réforme plus juste. Je choisis donc de remettre ce sujet en chantier avec les partenaires sociaux", déclare le Premier ministre (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/724565-reforme-des-retraites-francois-bayrou-rouvre-le-chantier-avec-les-partenaires-sociaux-vendredi-pour-un-temps-bref>)). Soit une position proche de celle qu'il défendait le 19 décembre dernier après une première série de consultations avec les forces politiques, "repandre sans suspendre" (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/723482-toujours-partisan-dun-systeme-de-retraites-par-points-francois-bayrou-veut-un-gouvernement-au-plus-tard-avant-noel>)), ou encore de la volonté affirmée par l'ex-Premier ministre Michel Barnier "d'améliorer la réforme des retraites" le 22 septembre (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/718186-retraites-je-veux-faire-confiance-aux-partenaires-sociaux-pour-ameliorer-la-loi-michel-barnier>)).

Précisant ses intentions sur cette "reprise" de la réforme des retraites, le Premier ministre invite les organisations syndicales et patronales à se saisir du sujet "pour un temps bref et dans des conditions transparentes, selon une méthode inédite et quelque peu radicale". Dans le détail, afin de s'appuyer sur "un constat et des chiffres indiscutables", la Cour des comptes sera chargée d'une "mission flash" de "quelques semaines" pour "donner l'état actuel et précis du financement du système de retraites", dont le résultat sera rendu public. À l'issue de ces travaux, une "délégation permanente" de partenaires sociaux, que François Bayrou réunira une première fois dès le 17 janvier prochain, sera chargée de trouver un compromis en trois mois, l'objectif étant de pouvoir intégrer un éventuel accord au plus tard dans le PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale) pour 2026. "Ma confiance dans les partenaires sociaux est entière, importante et centrale. Ils ont entre les mains une part décisive de notre avenir national", insiste l'ex-haut-commissaire au Plan en évoquant par ailleurs la possibilité que "les syndicats puissent être reconnus un jour comme des mouvements d'utilité publique" (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/724580-francois-bayrou-souhaite-que-les-syndicats-puissent-etre-reconnus-un-jour-comme-des-mouvements-dutilite-publique>)).

Sur le fond, François Bayrou n'exclut rien. "Nous pouvons rechercher une voie de réforme nouvelle sans aucun totem ni aucun tabou, pas même l'âge légal, à condition qu'elle réponde à l'exigence fixée : pas de dégradation de l'équilibre financier. Toutes les pistes méritent d'être explorées, toutes les questions doivent être posées", affirme le Premier ministre en promettant que chaque organisation syndicale ou patronale pourra mettre les questions de son choix à l'ordre du jour de ce "conclave" sur la réforme des retraites. Pour autant, le locataire de Matignon prévient : "si les partenaires sociaux ne s'accordaient pas, la réforme actuelle continuerait à s'appliquer".

Pas de déremboursement des consultations médicales

S'agissant des mesures prévues dans le cadre du PLFSS pour 2025, François Bayrou annonce qu'il renonce à la baisse du remboursement des consultations médicales (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/722426-un-projet-de-decret-precise-les-contours-dune-possible-hausse-du-ticket-moderateur-sur-les-consultations-et-medicaments>)) et confirme le recul de Michel Barnier s'agissant du déremboursement de certains médicaments en 2025 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/722325-plfss-2025-michel-barnier-sengage-a-ne-pas-derembourser-les-medicaments-en-2025>)). "Ces mesures ne seront pas reprises", affirme le Premier ministre. Autres annonces : une "hausse notable de l'Ondam (Objectif national des dépenses d'assurance maladie)" pour "améliorer les conditions de travail des soignants et protéger les plus fragiles", ainsi que la "confirmation du remboursement intégral des fauteuils roulants dès 2025" (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/710700-remboursement-de-fauteuils-roulants-catherine-vautrin-lance-un-cycle-de-travaux-avec-les-acteurs-jusqu'en-juillet>)).

Plus largement, le locataire de Matignon insiste sur le fait que "la santé est une des toutes premières préoccupations au cœur du modèle social français". "Il faut passer d'une logique budgétaire à une logique de financement pluriannuel, et retravailler sur l'enjeu clé de la démographie médicale", ajoute le Premier ministre en s'adressant directement à la ministre de la Santé Catherine Vautrin. "Je veux confirmer que la santé mentale devra être la grande cause nationale de 2025", ajoute-t-il en référence à la promesse faite par son prédécesseur Michel Barnier lors de sa propre déclaration de politique générale (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/718749-acces-aux-soins-michel-barnier-veut-faire-de-la-sante-mentale-et-de-la-lutte-contre-les-deserts-medicaux-ses-priorites>)). En outre, il confirme le remboursement intégral des fauteuils roulants.

Concernant le travail, sans entrer dans le détail, François Bayrou évoque l'ouverture d'une "concertation" sur "la qualité de la vie au travail, sur sa rémunération et sur son sens, la santé au travail, la prévention, la prise en charge des arrêts de travail ainsi que la situation des travailleurs pauvres et l'égalité salariale femmes/hommes". L'organisation d'un événement de ce type avait été évoquée par la ministre du Travail Astrid Panosyan-Bouvet en fin d'année 2024 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/720393-arrets-de-travail-astrid-panosyan-bouvet-appelle-a-une-reflexion-large-sur-la-sante-au-travail>)). "Il faudra que les efforts en matière de revalorisation salariale soient conduits et poursuivis notamment avec la mise en place d'épargne salariale, d'intéressement et de participation dans tous les secteurs", complète le chef du gouvernement, là encore sans précisions (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/724584-francois-bayrou-appelle-a-louverture-dune-concertation-sur-le-travail-et-les-salaires>)).

"Au bord du précipice"

En outre, sans surprise, même si "les sujets d'inquiétude sont innombrables", François Bayrou fait de la lutte contre le "surendettement de notre pays" l'un des axes prioritaires de la politique qu'il compte mener. "Depuis la guerre, la France n'a jamais été aussi endettée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Aucune politique de redressement ne pourra être conduite si elle ne tient pas compte de cette situation", avertit le Premier ministre en mentionnant la responsabilité de chacune des forces

politiques au pouvoir depuis François Mitterrand, en 1981. "Cela nous oblige tous collectivement, la France est au bord du précipice", insiste-t-il en estimant que "la dette est une épée de Damoclès au-dessus de notre pays et de notre modèle social".

S'agissant du PLF pour 2025, l'objectif est désormais clairement fixé : 5,4 % de déficit, afin de s'orienter comme prévu vers "un retour à l'équilibre", soit 3 % de déficit, en 2029. Parallèlement, la prévision de croissance pour 2025 est abaissée à 0,9 %, contre 1,1 % dans la copie présentée à l'automne 2024. Pour remplir ses objectifs, François Bayrou affirme que "des économies importantes seront proposées, avec un puissant mouvement de réforme de l'action publique". "Est-il normal que 1 000 agences ou opérateurs exercent l'action publique ? Elles constituent un labyrinthe dont un pays rigoureux et sérieux peut difficilement se satisfaire", ajoute le Premier ministre en évoquant un "effort prolongé et inventif d'organisation et de rationalisation" en lien avec le Parlement.

"Bureaucratie trop lourde et incroyablement nuisible"

"Je suis le premier à mesurer la qualité de notre fonction publique. Mais notre bureaucratie est trop lourde et incroyablement nuisible au développement de notre pays", estime aussi François Bayrou dans un plaidoyer en faveur de la simplification et contre "le poids des normes qui est frein à l'activité" (lire sur AEF info

(<https://www.aefinfo.fr/depeche/724577-francois-bayrou-veut-engager-un-puissant-mouvement-de-debureaucratization>)).

Afin d'engager un "puissant mouvement de débureaucratization", le Premier ministre souhaite que "le projet de loi de simplification de la vie économique soit adopté rapidement". L'examen de ce texte avait été interrompu à l'Assemblée nationale du fait de la censure de Michel Barnier, après son adoption par le Sénat le 22 octobre 2024 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/720064-simplification-de-la-vie-economique-les-senateurs-adoptent-en-premiere-lecture-une-version-largement-amendee-du-texte>)).

Pour le locataire de Matignon, pas question de "cibler" les entreprises, notamment les multinationales. "Nous devons faciliter la tâche des entreprises dans toutes les conditions fixées par la démocratie sociale. Elles doivent être prémunies contre des augmentations exponentielles d'impôts et de charges. L'entreprise produit les richesses et l'emploi pour tout le pays", affirme au contraire François Bayrou.

"Il faut agir plus en profondeur et dans le temps sur la simplification", complète le Premier ministre en évoquant "une méthode : rendre du pouvoir au terrain". "Les collectivités locales doivent avoir une place centrale. Ce sont elles qui portent une grande part de l'investissement de notre pays, qui est précieux", estime François Bayrou. Il confirme par ailleurs que l'effort demandé aux collectivités dans le PLF pour 2025 sera ramené de 5 milliards à 2,2 milliards en 2025, rejoignant ainsi la proposition faite par le Sénat en décembre 2024 (lire sur AEF info

(<https://www.aefinfo.fr/depeche/724579-leffort-budgetaire-demande-aux-collectivites-sera-ramene-a-22-md-annonce-francois-bayrou-devant-lassemblee>)).

Collectivités territoriales (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21303>) Dialogue social (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21299>)

Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Financement - Budget (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21298>)

Hôpital (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21358>) Pouvoirs publics (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21357>) Protection sociale

(<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21306>) Réformes (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21297>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 724553  6 min de lecture

Par Quentin Chatelier Publiée le 14/01/2025 à 18h06

À LIRE AUSSI

Réforme des retraites : François Bayrou rouvre le chantier avec les partenaires sociaux dès vendredi "pour un temps bref"

Pas d'annonce de "suspension", mais "un conclave" entre les partenaires sociaux pour trouver une solution à la première "urgence qui mine notre pays", à savoir les retraites, annonce le Premier ministre, François Bayrou, lors de sa déclaration de politique générale devant l'Assemblée nationale, mardi 14 janvier 2025. Insistant sur le poids des retraites dans la dette nationale, il juge que "la réforme des retraites est vitale pour notre pays et notre modèle social". Mais il accepte de "remettre ce sujet en chantier". Et de préciser : "La loi de 2023 a prévu que l'âge légal de départ passerait à 63 ans fin 2026. Une fenêtre de tir s'ouvre donc. Je souhaite fixer une échéance à plus court terme, celle de la prochaine LFSS. Nous pouvons rechercher une voie de réforme nouvelle, sans aucun totem et sans aucun tabou, pas même l'âge de la retraite, à condition qu'elle réponde à l'exigence fixée", à savoir l'équilibre financier du système. La Cour des comptes sera chargée d'une "mission flash" de quelques semaines, tandis que les partenaires sociaux seront convoqués dès "vendredi" 17 janvier et pour trois mois pour s'accorder sur une solution. S'ils n'y parvenaient pas, "c'est la réforme actuelle qui sera appliquée", prévient le Premier ministre.

 LIRE LA SUITE

(<https://www.aefinfo.fr/depeche/724565-reforme-des-retraites-francois-bayrou-rouvre-le-chantier-avec-les-partenaires-sociaux-des-vendredi-pour-un-temps-bref>) (<https://www.aefinfo.fr/depeche/724557-plfss-2025-les-deputes-examineront-a-partir-du-3-fevrier-2025-la-version-du-texte-issue-du-senat>)

PLFSS 2025 : les députés examineront à partir du 3 février 2025 la version du texte issue du Sénat

L'Assemblée nationale reprendra le 3 février 2025 l'examen en séance publique du projet de budget 2025 de la Sécurité sociale (PLFSS), selon l'ordre du jour arrêté mardi 14 janvier par les parlementaires. Cette date a été actée le matin en Conférence des présidents, en présence du Premier ministre, François Bayrou. Après avoir rejeté le 4 décembre dernier le texte issu du compromis de la commission mixte paritaire en censurant le gouvernement de Michel Barnier qui avait engagé sa responsabilité sur ce projet, les députés repartiront de la copie issue du Sénat le 26 novembre, confirment plusieurs sources. Ces derniers jours, ce budget faisait l'objet, avec la réforme des retraites, de discussions entre le gouvernement et les groupes parlementaires pour éviter une nouvelle censure du gouvernement, alors que le Premier ministre doit prononcer ce mardi sa déclaration de politique générale.

 LIRE LA SUITE

deputes-examineront-a-partir-du-3-fevrier-2025-la-version-du-texte-issue-du-senat)

PROTECTION SOCIALE

PAR BASTIEN SCORDIA

14 janvier 2025, 16:51, mis à jour le 15 janvier 2025, 11:26

François Bayrou annonce la création d'un fonds dédié à la réforme de l'État et cible la bureaucratie

Lors de sa déclaration de politique générale, ce mardi 14 janvier, le nouveau Premier ministre a notamment annoncé la création d'un *"fonds spécial entièrement dédié à la réforme de l'État"* afin de rationaliser son organisation, mais aussi pour développer l'intelligence artificielle au sein du secteur public. François Bayrou a aussi réclamé *"un puissant mouvement de débureaucratisation"*.



C'était le grand oral de François Bayrou. Lors de sa déclaration de politique générale, ce mardi 14 janvier à l'Assemblée nationale, le nouveau Premier ministre a détaillé la feuille de route de son gouvernement. Un discours où il a notamment appelé à la *"stabilité"* et à la fin du *"surendettement"* du pays.

Les finances publiques sont en effet l'un de ses principaux *"sujets d'inquiétude"*. *"La France, dans son histoire, n'a jamais été aussi endettée qu'elle l'est aujourd'hui, a-t-il souligné. Aucune politique de ressaisissement et de refondation ne pourra être conduite si elle ne tient pas compte de cette situation de surendettement et si elle ne se fixe pas comme objectif de la contenir et de la réduire."* *"Cette dette est une épée de Damoclès au-dessus de notre pays et de notre modèle social"*, a développé le nouveau chef du gouvernement en estimant que *"tous les partis de gouvernement, sans exception"*, avaient *"une responsabilité dans la situation créée ces dernières décennies"*.

"Il nous faut nous ressaisir pour adopter sans tarder" les projets de budget de l'État et de la Sécurité sociale (le PLF et le PLFSS pour 2025), a ajouté François Bayrou en insistant sur la nécessaire réduction du déficit public. Ce qui, selon lui, *"passera nécessairement par des efforts de l'État lui-même"*.

"Un puissant mouvement de réforme de l'action publique"

À ce propos, le Premier ministre a annoncé un nouveau train d'économies *"importantes"* pour l'État. *"C'est un puissant mouvement de réforme de l'action publique qu'il faudra conduire, a-t-il développé. Il faudra trouver des méthodes d'organisation de l'État qui ne requerront pas d'augmentation de nos dépenses publiques."* François Bayrou a ainsi chargé ses ministres d'*"interroger"* l'organisation de l'État dans un objectif de

"rationalisation" avant de cibler, comme beaucoup d'autres avant lui, le phénomène d'agencification.

"Est-il nécessaire que plus de 1 000 agences, organes ou opérateurs exercent l'action publique ?, a-t-il interrogé. Nous connaissons le rôle précieux de plusieurs d'entre elles, comme France Travail, mais ces 1 000 agences ou organes, sans contrôle démocratique réel, constituent un labyrinthe dont un pays rigoureux et sérieux peut difficilement se satisfaire."

Pour parvenir à cette rationalisation de l'organisation de l'État, François Bayrou a notamment annoncé la création d'un *"fonds spécial entièrement dédié à la réforme de l'État"*. Celui-ci pourrait être financé en partie avec les actifs immobiliers de la sphère publique. Il sera *"financé en réalisant une partie de ses actifs, en particulier immobiliers, qui appartiennent à la puissance publique"*, a-t-il déclaré, sans plus de précision.

Selon le nouveau Premier ministre, ce nouveau fonds pourrait notamment servir à *"investir dans le déploiement de l'intelligence artificielle dans les services publics"*. Dans tous les cas, a expliqué le chef du gouvernement, les sommes issues de ce fonds *"ne pourront pas être utilisées pour des dépenses courantes" ni "pour abonder tel ou tel budget" mais elles "resteront uniquement consacrées à ces efforts de réorganisation"*.

Une débureaucratiation issue du terrain

Au-delà, François Bayrou a profité de son discours pour cibler le poids de la bureaucratie. *"Notre bureaucratie est trop lourde, elle est incroyablement nuisible au développement du pays"*, a-t-il souligné en pointant le *"poids des normes"* qui, selon lui,

"pénalise la croissance". "Cette lourdeur et cette contrainte sont un frein insupportable à l'activité de notre pays", a-t-il développé.

Sur la base de ce constat – maintes fois répété par ses prédécesseurs à Matignon –, le nouveau Premier ministre a promis que son gouvernement allait s'engager *"dans un puissant mouvement de débureaucratization"*. À ce titre, il a annoncé l'inscription prochaine du projet de loi de *"simplification de la vie économique"* à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Celui-ci, pour rappel, a été adopté en octobre dernier au Sénat.

Ce texte *"devra être adopté rapidement"*, a prévenu le chef du gouvernement. *"Mais, a-t-il ajouté, il faut agir plus en profondeur et dans le temps."* Comment ? *"En rendant du pouvoir au terrain."* Charge donc, selon lui, aux acteurs du terrain de *"définir eux-mêmes, (...) en partenariat avec l'État, (...) les simplifications, suppressions et allègements d'obligations utiles"*.

INTERVIEW

"La fonction publique doit être un instrument de reconquête républicaine" (Damien Zaversnik, La Cordée)

Dans un contexte de crise d'attractivité "structurelle", comme décrite en décembre dernier par France Stratégie, Damien Zaversnik, co-président de l'association La Cordée, souhaite, dans une interview accordée à AEF info le 9 janvier 2025, que la fonction publique retrouve "un signal fort d'attractivité" grâce à une réforme globale des concours et une meilleure lisibilité du système de recrutement. Il appelle à "un sursaut pour que la fonction publique soit un instrument de reconquête républicaine". Par ailleurs, Damien Zaversnik déplore la non-reconduction du dispositif expérimental des concours Talents et soutient la proposition de loi portant la pérennisation de ces derniers. Il revient également sur le programme de mentorat de son association, Ambition service public, qui atteindra un niveau inédit de bénéficiaires en 2025.



Damien Zaversnik La Cordée Droits réservés - DR

AEF info : Vous militez pour la prorogation ou la pérennisation des concours Talents dont l'expérimentation a pris fin au 31 décembre 2024 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/723032-labsence-darbitrage-sur-la-reconduction-des-concours-talents-suscite-lincomprehension>)). Selon la DGAFP toutefois, les concours ouverts en 2024 pourront bien se tenir en 2025, ce qui ne règle pas la question à long terme. Où en est-on aujourd'hui ?

Damien Zaversnik : Manifestement, les décalages involontaires puis, probablement, volontaires de la part de l'ancien ministre Guillaume Kasbarian ont suscité une menace majeure pour les concours Talents. Il existe aujourd'hui un risque sur la manière dont les six concours de cinq écoles concernés par l'expérimentation sont sécurisés juridiquement en 2025. Trois de ces concours (INSP (Institut national du service public), Enap (École nationale d'administration pénitentiaire) et ENSP (École nationale supérieure de la police)) ont été ouverts en 2024. Les mesures de préparation de l'organisation d'un concours, c'est-à-dire l'arrêté d'ouverture de concours, les inscriptions, voire la constitution du jury, sont les actes principaux de l'organisation d'un concours. On peut alors interpréter que sous cette forme-là, ces concours sont valables.

Cependant, ce n'est pas le cas pour les autres concours – EHESP pour les concours de directeur d'hôpital et de D3S (Directeur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux) et Inet (Institut national des études territoriales) pour le concours d'administrateur territorial (1) – pour lesquels les inscriptions n'ont pas encore été ouvertes et qui n'ont donc plus de base juridique. D'une manière générale, nous regrettons cette incertitude qui change les règles du jeu en cours de route. Seul un véhicule législatif semble désormais à même de pérenniser l'expérimentation, dans un contexte politique extrêmement instable. C'est pourquoi nous avons soutenu activement le dépôt d'une proposition de loi, finalement déposé par des députés socialistes, qui fait actuellement l'objet d'une cosignature à l'Assemblée nationale pour, si possible, être inscrite en février dans le cadre des semaines transpartisanes. Il est absolument nécessaire que l'ensemble des groupes politiques considèrent le sujet et soutiennent ce dispositif qui apparaît plutôt consensuel politiquement, y compris au sein de l'administration.

AEF info : Comment la proposition de loi est-elle reçue par les députés ?

Damien Zaversnik : À ce stade, peu de députés du bloc central ont signé ce texte, en dépit du soutien public d'Amélie De Montchalin, qui en était l'initiatrice lorsqu'elle était ministre de la Fonction publique (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/647615-les-textes-creant-des-concours-talents-pour-cinq-ecoles-de-service-public-publies>)). Je rappelle qu'il y a trois ans, c'était la majorité présidentielle qui avait défendu l'ordonnance. Nous comprendrions mal aujourd'hui que les députés de cette même majorité, ne soutiennent pas un texte dont ils ont défendu l'expérimentation.

Nous ne comprenons pas non plus pourquoi le rapport d'évaluation qui, selon l'ordonnance, devait être remis au Parlement au plus tard le 30 juin 2024, ne l'a pas été. La dissolution et les élections législatives anticipées passées, il est problématique que le Parlement ne puisse pas rejouer son rôle d'évaluation sur un dispositif aussi emblématique de la fonction publique et de l'égalité des chances.

AEF info : Considérez-vous le dispositif des classes préparatoires Talents utile pour favoriser la diversité dans les grandes écoles de service public alors que ces dernières peinent à faire le plein (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/685177-haute-fonction-publique-il-faut-beaucoup-mieux-faire-connaître-les-classes-prepa-talents-stanislas-guerini-a-linsp>))) ?

Damien Zaversnik : Les prépas Talents ont un avantage exceptionnel au sens où elles donnent un point d'entrée pour préparer l'accès à la fonction publique. Sans cela, nous laissons seuls les profils qui peuvent être intéressés mais qui, faute d'avoir dans l'entourage des fonctionnaires ou d'avoir accès à un réseau car souvent issus de formations universitaires encore largement déconnectées du recrutement public d'aujourd'hui, n'auraient probablement que peu de chances de réussite ou tout simplement se détournerait de la fonction publique.

"Les prépas Talents ont donc l'avantage fondamental de jouer le rôle de sas en matière d'attractivité, et de faire face à concurrence du secteur privé."

Les prépas Talents ont donc l'avantage fondamental de jouer le rôle de sas en matière d'attractivité, et de faire face à la concurrence du secteur privé, comme le souligne le rapport de France Stratégie. En effet, le secteur privé pré-recrute depuis longtemps par l'apprentissage et des mécanismes de facilitation des carrières professionnelles, ce que nous n'avons pas dans la fonction publique. Il faut replacer les prépas talents dans ce contexte plus large d'attractivité du service public, même s'il est vrai que l'un des objectifs du plan Talents du service public de 2021, qui était d'ouvrir les prépas Talents aux universités, n'a pas été complètement atteint. Alors que la diversité est à l'université, on se retrouve paradoxalement avec un profil de candidats à la fonction publique qui repose sur quelques écoles ou universités très ciblées.

AEF info : Comment expliquez-vous cette réticence des universités par rapport à la fonction publique ?

Damien Zaversnik : Je citerai deux éléments. Le premier c'est que l'on paye le désinvestissement dans l'enseignement supérieur public qui a débouché sur une précarisation du monde de l'enseignement avec un recours de plus en plus fort aux vacataires. Ceci met en tension le monde de l'enseignement universitaire qui voit d'un œil pas forcément positif l'arrivée de professionnels de la fonction publique pour donner des cours à des étudiants qui vont rejoindre des carrières professionnalisantes.

La seconde raison, c'est que notre système de recrutement par concours et le type d'épreuves font reposer le recrutement sur un certain type de filière universitaire, en particulier le droit et, dans une moindre mesure, l'économie. Si l'on veut retravailler l'entrée par compétences, il faut prendre en compte les atouts que peuvent avoir des étudiants de l'université par rapport à des étudiants plus généralistes. Aujourd'hui, nous avons besoin de pluridisciplinarité, de retrouver des sciences, qu'elles soient dures ou sociales, dans le recrutement des fonctionnaires, puisque nous avons à traiter des problèmes qui sont de plus en plus complexes et qui nécessitent d'avoir une profondeur d'analyse.

AEF info : La question de l'amélioration de la diversité dans la fonction publique se pose depuis plusieurs années mais ne semble guère évoluer. Comment expliquez-vous cette situation ?

Damien Zaversnik : Le monde politique et la fonction publique sont toujours réticents à regarder les choses en face. La méritocratie républicaine est une fiction lorsque l'on regarde la progression réelle de la diversité sociale dans la haute fonction publique, diversité que l'on a d'ailleurs du mal à mesurer, faute d'évaluation régulière, statistique, transparente. Et je m'étonne que pour le premier mode de recrutement en France, qui est le recrutement par concours de la fonction publique, nous n'ayons pas de données permettant réellement de mesurer l'avancée des choses. La méritocratie protégée et défendue par le concours ne peut pas justifier une inaction en matière de politique d'égalité des chances.

"La désynchronisation du système de recrutement par concours aboutit à renforcer une forme de sélection sociale." En outre, l'architecture du système de recrutement par concours fait l'objet d'une archipélisation toujours croissante depuis plusieurs années, ce qui rend ce système absolument illisible alors qu'il est un gage d'égalité de traitement de l'ensemble des candidats sur la base de leurs compétences. La désynchronisation du système de recrutement par concours aboutit à renforcer une forme de sélection sociale puisqu'arrivent à se présenter et à réussir ceux qui savent décrypter les attendus des différents concours

AEF info : Que proposez-vous pour y remédier ?

Damien Zaversnik : Cela fait longtemps que nous défendons une réforme globale des concours. La situation des concours Talents reflète l'absence de vision globale de ce que doit être le recrutement par concours et des effets indirects sur l'attractivité. Un sursaut est nécessaire. Nous avons besoin de retrouver un signal fort d'attractivité.

Cela doit passer par une réforme globale des concours qui interroge à la fois la nécessité d'avoir différents concours pour des cadres d'emploi et des métiers qui sont similaires, y compris entre les différentes fonctions publiques, ainsi que le type d'épreuves qui ne recourent pas toujours les attendus professionnels réels des carrières auxquelles ces concours préparent.

AEF info : Ne faudrait-il pas également améliorer la communication à destination des jeunes générations pour faire connaître le dispositif des classes Talents et élargir le vivier en amont ?

Damien Zaversnik : Nous sommes manifestement confrontés à un problème général d'identification des carrières et des richesses de parcours de la fonction publique en raison notamment d'une image dégradée des agents publics. La place qu'ils doivent avoir dans la société est déconsidérée avec le regain de ce fantasme d'agents publics trop nombreux, fainéants, et mal organisés. Ce type de signaux limite le vivier de postulants d'autant que l'effondrement des candidats au concours de la fonction publique n'a pas été compensé par le recrutement par contrat malgré son développement qui, par ailleurs, délégitime le concours.

Aujourd'hui, le discours politique ne met pas assez en récit ce que doivent être la fonction publique et la place du service public dans la société, ce qui permettrait aux jeunes issus des quartiers populaires et de territoires ruraux notamment de s'identifier à des métiers qui non seulement ont du sens mais aussi une place dans la société.

"On a perdu le fil de ce qui doit être le service public au-delà des débats techniques sur la rémunération ou les conditions de travail."

On a perdu le fil de ce que doit être le service public au-delà des débats techniques sur la rémunération ou les conditions de travail. Nous devons faire face aujourd'hui à un fort ressentiment d'une grande partie de la société à l'égard des institutions, des élus, des élites administratives et des responsables publics. Ce phénomène se nourrit, d'une part, par les inégalités et le blocage de l'ascenseur social et, d'autre part, par l'affaiblissement des biens collectifs et des services publics, en particulier dans les territoires fragiles et éloignés des métropoles. Il faut retrouver, a fortiori dans le contexte politique actuel, du bien commun dans la société et relancer l'égalité des chances. J'appelle à un sursaut pour faire en sorte que la fonction publique soit l'un des principaux instruments d'une reconquête républicaine d'une partie de la société.

AEF info : Quelles actions préconisez-vous ?

Damien Zaversnik : Au-delà d'une réforme des concours et d'un portage politique fort, il faut rendre plus lisible le système de recrutement. C'est un élément consubstantiel de la marque employeur qui se développe depuis plusieurs années. Le recrutement se traduit aujourd'hui par une mosaïque de modes d'accès et de recrutements. A l'heure où l'on parle de plus en plus de simplification, simplifier le recrutement pourrait être un bon objectif !

Deux leviers ne sont pas suffisamment activés pour diversifier le recrutement et toucher des viviers de candidats qui ne viennent pas spontanément à la fonction publique. Le premier consiste à remonter les filières de recrutement et à faire en sorte que la fonction publique puisse investir sur des jeunes pendant leur parcours de formation pour les arrimer au recrutement public, à l'image des pré-recrutements mis en place par l'Éducation nationale ou par certains conseils départementaux qui investissent sur les métiers du social via des bourses, les étudiants s'engageant en contrepartie à passer les concours. Mieux vaut investir ainsi pour essayer de lever des freins au recrutement, y compris financiers, et être assurés d'avoir des personnes qui effectuent au moins leur début de carrière professionnelle sur les postes vacants plutôt que de voir des services publics fermer ou les ouvrir en catastrophe à grands frais, via des agences d'intérim parfois.

L'apprentissage aussi, trop souvent oublié dans la fonction publique, permettrait de renforcer l'attractivité de la fonction publique, de donner des moyens aux employeurs publics qui ont besoin de ces ressources et, en même temps, d'essayer de retravailler des parcours de formation correspondant aux besoins d'emploi dans la fonction publique.

"Les agents sont un relais d'influence beaucoup plus fort que de simples campagnes de communication."

Le second levier concerne la valorisation et la mobilisation des agents publics dans cette bataille. Les premiers ambassadeurs du service public ce sont ses agents. On a trop souvent tendance à considérer qu'un agent public doit rester muet et perdrait par exemple du temps à expliquer son métier auprès de jeunes issus de quartiers populaires. Or, les agents sont un relais d'influence beaucoup plus fort que de simples campagnes de communication. Mener de telles

actions de médiation ou de mentorat, participer à des salons, intervenir auprès des demandeurs d'emploi ne représente pas un coût mais un investissement. Cela peut et doit être porté par les employeurs publics. Les agents publics sont aussi des citoyens et peuvent participer à ces grands enjeux d'attractivité, d'égalité et de diversité, a fortiori lorsque cela permet de reconnaître leur propre métier.

AEF info : 2025 commence avec un nouveau ministre de la Fonction publique, le troisième en un an, et le budget s'annonce contraint. Craignez-vous des conséquences néfastes pour la fonction publique ?

Damien Zaversnik : La situation des finances publiques est grave et il est évident que toutes les administrations doivent contribuer à leur assainissement. Néanmoins, attention à ne pas reproduire ce qui a été fait sur la démographie médicale. Au vu de la pyramide des âges dans la fonction publique, de la dégradation de l'attractivité, évitons le piège de la court-vue en limitant les recrutements, en réduisant les efforts en faveur de l'attractivité et pour la diversification des profils pour que cela nous coûte plus cher ensuite.

Il faut avoir une vision de long terme. Les efforts en matière d'ouverture sociale de l'administration et d'attractivité du service public ne seront utiles que sur le temps long. Attention aux effets pervers que produisent les mesures soudaines alors que nous devons envoyer au contraire un message positif d'inclusion et d'attractivité du service public.

AEF info : Quelles sont les perspectives de l'association La Cordée pour 2025 ?

Damien Zaversnik : En 2025, notre programme phare, Ambition service public, atteint un niveau inédit de bénéficiaires avec plus de 500 étudiants boursiers qui seront mentorés pendant 6 mois par des agents publics et seront reçus dans un certain nombre d'administrations de l'État ou de collectivités territoriales. Ils étaient 180 il y a trois ans.

Cette progression illustre le fait que quand on prend la peine d'aller au-devant des publics concernés, quand on leur parle de manière incarnée de ce que sont les métiers publics, des parcours parfois beaucoup plus riches et sinueux que ce que l'on peut imaginer, il est possible de rendre la fonction publique attractive. En outre, nous avons eu pour cette année plus de 1 000 agents publics candidats au mentorat, ce qui illustre l'envie des agents de participer à cette cause bien que la fonction publique ne soit pas encore complètement mobilisée.

Ces tendances donnent des raisons d'espérer : nous avons des fondamentaux qui sont bons et sur lesquels il faut bâtir.

(1) Les autres concours de ces deux écoles ne sont pas concernés par les places Talents.

Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Formation (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21308>) Pouvoirs publics (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21357>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 724301  10 min de lecture

Par Clarisse Jay Mathieu Vissouarn Publiée le 15/01/2025 à 09h00

PAR MARIE MALATERRE

15 janvier 2025, 11:19, mis à jour le 15 janvier 2025, 11:24

Le comité de sélection au tour extérieur des administrateurs de l'État invite les candidats à développer leur culture administrative

Si les candidatures sont, d'une manière générale, de grande qualité, le comité de sélection du tour extérieur des administrateurs de l'État souligne la nécessité de mettre l'accent sur la culture administrative et d'éviter un *"formatage excessif"*, notamment à l'oral.



Comme au cours de l'année 2023, les travaux du comité de sélection du tour extérieur des administrateurs de l'État s'inscrivent dans un cadre rénové par la réforme de l'encadrement supérieur de l'État. En jeu notamment, l'élargissement et la diversification des viviers et une hausse du nombre de postes d'administrateurs de l'État à pourvoir par cette voie.

À lire aussi : **Des candidats plus nombreux au tour extérieur des administrateurs de l'État**

Dans son rapport, le comité de sélection souligne que, comme en 2023, 76 postes étaient ouverts en 2024 et observe une augmentation des candidatures qui peut notamment s'expliquer par l'élargissement des viviers. Par ailleurs, la quasi-totalité des candidatures reste issue des corps de catégorie A ou assimilés de l'État, ayant plus de huit ans de service effectif dans un des corps ou un emploi de cette catégorie. Il s'agit principalement d'attachés d'administration de l'État et du corps des administrateurs des finances publiques adjoints.

On apprend également que 55 % des candidats sont issus du ministère de l'Économie et des Finances et du ministère de l'Intérieur, tandis que l'ensemble formé par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que par le ministère chargé des Affaires sociales représente environ 18 % des candidatures.

Affiner la sélection ministérielle

Globalement, le comité a relevé *“la richesse et la grande diversité des parcours des candidats”*, notamment au niveau de la variété des postes occupés et des mobilités géographiques ou interministérielles. Néanmoins, le comité souligne que l'accès au corps des administrateurs de l'État n'est *“ni une récompense, ni un dû”*. Ce que les ministères doivent encore mieux prendre en considération lors de la phase de sélection ministérielle.

Tout comme les années précédentes, le comité souligne que le projet d'intégrer le corps des administrateurs de l'État nécessite *“une réelle préparation sur la durée”*. Une préparation qui suppose un investissement dans l'entretien et le développement de connaissances administratives de base et relatives aux administrations et politiques publiques au service desquelles le candidat a exercé. *“Les candidats doivent aussi intégrer le fait que le tour extérieur offre désormais des postes hors administration centrale, ce qui étend le champ des questions à l'organisation territoriale”*, est-il aussi précisé dans le rapport.

À lire aussi : **Les agents de l'État sont de plus en plus nombreux à se former**

Parmi les autres conseils qu'il prodigue aux administrations, le comité de sélection recommande de laisser davantage de temps aux candidats pour se préparer à l'examen et aussi de leur proposer des modules consacrés à la gestion du stress et de leur faire passer des *“auditions blanches”*. *“Nous insistons également sur la nécessité de mettre à la disposition des candidats des modules de remise à niveau en matière de culture administrative générale, cadre institutionnel national et européen, finances publiques, droits et obligations des agents publics en particulier”*, peut-on lire dans son rapport.

Le comité a en outre remarqué, au niveau des épreuves orales, un *“formatage un peu excessif”* dans la présentation des candidats. *“S’il faut évidemment accompagner les candidats dans la préparation de cette présentation, il faut les inviter à prendre le temps de la réflexion pour structurer un propos qui leur convienne plutôt que de se couler dans un moule un peu artificiel.”* Le comité a aussi relevé la mise en place, par certains ministères, d’un dispositif de tutorat très utile pour accompagner dans la durée les candidats dans leur projet, dispositif qui mériterait d’être proposé plus systématiquement.

PAR PHILIPPINE RAMOGNINO

14 janvier 2025, 14:28, mis à jour le 15 janvier 2025, 11:28

“État Bas Carbone”, un outil pour que l’ensemble des administrations mesurent leurs émissions

Dans le cadre du plan de décarbonation de l’administration, le Commissariat général au développement durable (CGDD) a lancé “État Bas Carbone”. Cet outil de diagnostic doit permettre aux différents ministères et services déconcentrés d’effectuer leur bilan de gaz à effet de serre, une obligation qui n’est pas encore tout à fait respectée.



Depuis 2019, les administrations centrales et les services déconcentrés sont théoriquement chargés d’effectuer des bilans des émissions de gaz à effet de serre (Beges). Pour autant, en 2023, seulement la moitié répondait à cette obligation

réglementaire. L'administration expliquait cela par un problème de compétences et de moyens. Accéder aux données, analyser les consommations énergétiques de chaque bâtiment, obtenir l'autorisation hiérarchique... Le chantier d'un Beges est de taille. Et même une fois les éléments obtenus, il est nécessaire d'effectuer des calculs complexes, c'est pourquoi certaines administrations faisaient appel à des prestataires extérieurs.

Pour remédier à ces difficultés et internaliser la compétence, les services du Commissariat général au développement durable (CGDD) travaillent depuis 2022 à la construction d'un outil interministériel dans une logique de mutualisation. L'objectif est de collecter automatiquement les données depuis des bases communes à l'ensemble des services de l'État, notamment concernant la consommation énergétique des bâtiments, les achats et les déplacements professionnels.

À lire aussi : "Le bilan de gaz à effet de serre est indispensable à la construction des plans écologiques des administrations"

C'est désormais chose faite : après avoir expérimenté l'outil avec certains "bêta testeurs", le CGDD vient d'annoncer le lancement d'"État Bas Carbone". Ce dispositif permet la collecte des données mais aussi leur conversion simplifiée en émissions carbone à travers la "Base empreinte" préalablement élaborée par l'Ademe.

Selon les estimations du ministère de la Transition écologique, cette centralisation des données devrait permettre à 750 agents de gagner *"un temps précieux grâce à une gestion mutualisée"* et de réaliser 3,8 millions d'euros d'économies tous les trois ans.

D'ores et déjà **disponible en ligne**, l'outil s'inscrit dans le cadre du plan de transformation écologique de l'État devant appliquer la **circulaire "Services publics écoresponsables"** envoyée en novembre 2023 par la Première ministre de l'époque, Élisabeth Borne.

Nouvelles mesures à actionner

Celle-ci rappelait en effet l'obligation pour les entités publiques de produire un bilan d'émissions de gaz à effet de serre – dont la méthodologie a été mise à jour par l'Ademe en 2022 – tous les trois ans, dans l'optique de réaliser un plan d'action. Car pour cibler les actions de décarbonation les plus efficaces, la mesure de l'impact environnemental des services s'avère indispensable. En simplifiant et accélérant la réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre, cet outil de diagnostic doit ainsi participer à l'atteinte d'une baisse de 80 % des GES émis par les services de l'État d'ici 2025, par rapport à 2019.

Comme le précise l'administration, *"en plus des mesures déjà adoptées, des mesures complémentaires doivent être dès à présent planifiées"*, en particulier les actions liées à la séquestration du carbone. *"Pour cela, l'ensemble des administrations de l'État doivent se mobiliser sur les leviers possibles que sont le transport, la rénovation des bâtiments, l'alimentation, les achats responsables et plus généralement le mode de travail"*, ajoute le CGDD.

Parcoursup : ces spécialités qui décuplent les chances d'admission des bacheliers

« Le Monde » et le site SupTracker publient un bilan sur l'influence des enseignements de spécialité créés par la réforme du lycée sur les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur, alors que débute, mercredi 15 janvier, la période des vœux d'inscription. Panacher disciplines scientifiques et littéraires ou artistiques ne se révèle pas un pari gagnant, à l'inverse du duo maths - physique-chimie.

Par Soazig Le Nevé

Publié aujourd'hui à 10h00, modifié à 10h01 • Lecture 5 min.

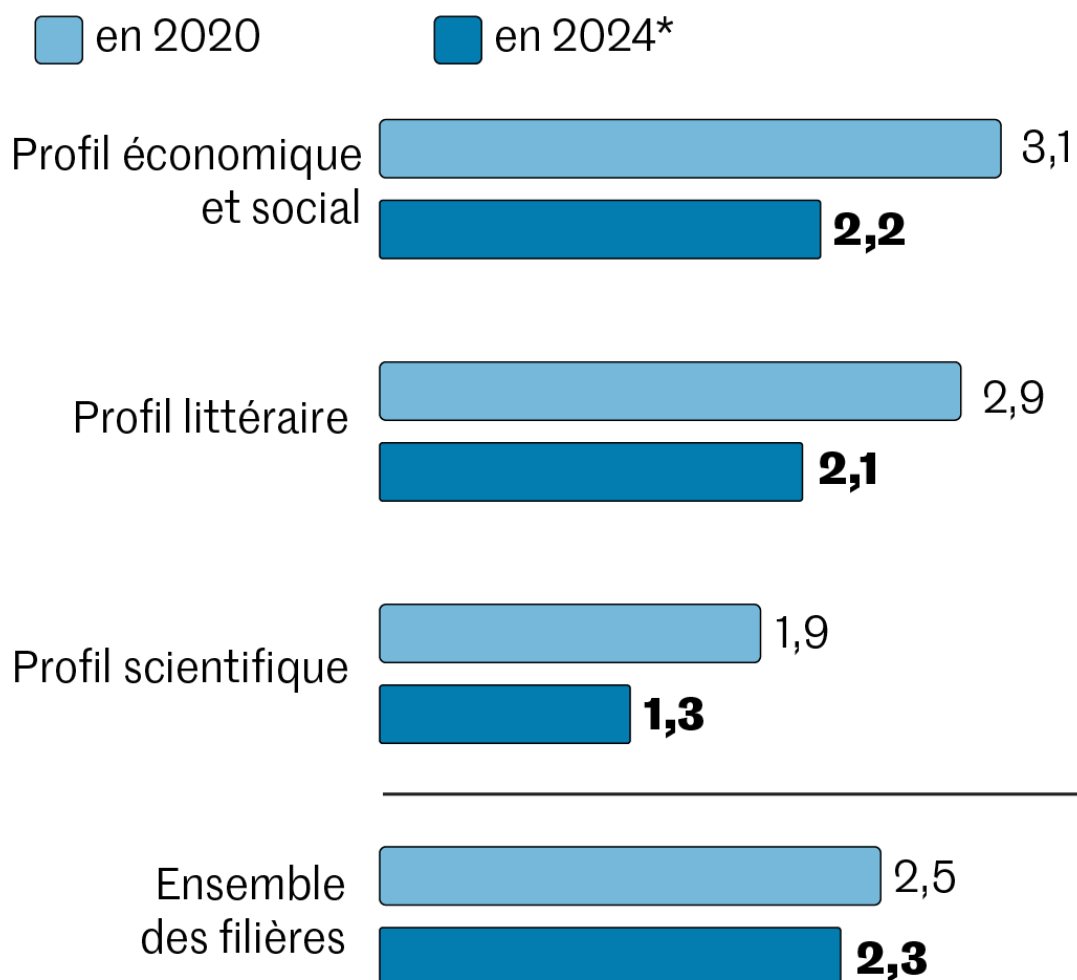
Article réservé aux abonnés

A partir du 15 janvier et jusqu'au 13 mars, quelque 600 000 futurs bacheliers formuleront leurs vœux d'études supérieures sur la plateforme Parcoursup. Chaque formation procédera à l'examen des dossiers qui seront classés soit en recourant à un algorithme de pré-tri, soit entièrement à la main. Dans la balance, des disciplines pèseront plus que d'autres, tout particulièrement celles qu'on nomme les « spécialités » de la classe de terminale.

Le Monde propose un bilan permettant d'apprécier l'influence de ces spécialités, créées en vue de la réforme du bac de 2021, sur les chances de recevoir une proposition d'admission dans le supérieur. L'ensemble des doublettes de disciplines choisies par les élèves de terminale ont été passées en revue à partir des données Parcoursup exploitées par Nagui Bechichi, économiste de l'éducation rattaché à l'Institut des politiques publiques, cofondateur de [l'outil en ligne gratuit SupTracker](#) qui publie, mercredi 15 janvier, une série inédite de graphiques.

L'influence est très nette lorsque les candidats ont choisi le duo de disciplines maths - physique-chimie, celui qui assure le plus grand choix de filières sur Parcoursup (seuls 0,9 % n'ont pas eu de proposition en 2024). En revanche, 10,5 % des bacheliers ayant opté pour la doublette arts - numérique et sciences informatiques (NSI) sont restés sans aucune proposition, la moyenne se situant à 2,3 % des bacheliers. Ce taux est de 8,3 % pour sciences de l'ingénieur (SI) - NSI, de 7,9 % pour NSI - langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) et de 7,6 % pour arts - physique-chimie.

Evolution de la part des **bacheliers sans proposition, selon des profils types**, au terme de la phase principale de Parcoursup, en %



* Afin de comparer les anciennes filières ES, L et S de 2020 aux spécialités mises en place en septembre 2021 par la réforme du baccalauréat, nous avons créé des profils types associant des couples de spécialités représentatifs des matières principales des anciennes séries. **Le profil scientifique** associe les couples mathématiques - SVT, mathématiques - physique-chimie et physique-chimie - SVT ; pour **le profil économique et social** les couples sont sciences économiques et sociales (SES) - mathématiques, mathématiques - histoire-géographie, géopolitique - sciences politiques (HGGSP) et SES - HGGSP ; **le profil littéraire**, lui, rassemble les couples langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) - HGGSP, HGGSP - humanités, littérature- humanités (HLP) et HLP - LLCER.

Source : calculs SupTracker, données publiques (note flash du SIES n° 20-2020)
Infographie Le Monde

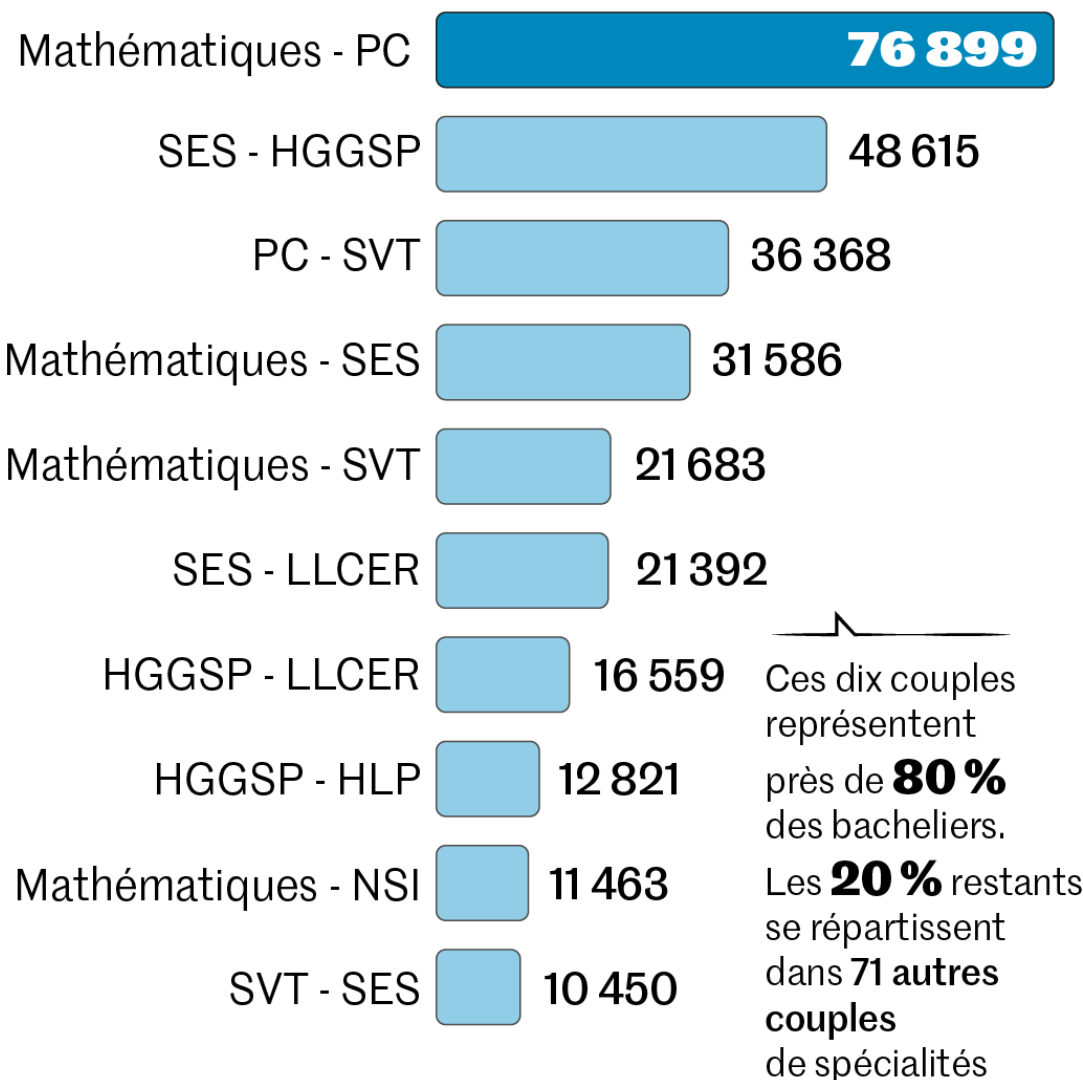
Le conformisme domine

NSI, SI, LLCER... Tous ces sigles ont fait leur apparition avec l'instauration d'un nouveau baccalauréat, en 2021, voulu par l'ex-ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer, qui a mis fin aux filières L, ES et S. L'ambition : donner une liberté de choix aux élèves. En sus du tronc commun, ceux-ci optent désormais pour trois spécialités parmi une dizaine. Ils les suivent chacune quatre heures par semaine en 1^{re} puis, en terminale, n'en conservent que deux au rythme de six heures hebdomadaires par discipline.

Lire aussi | [Sur Parcoursup, moins de propositions ont été faites aux candidats en 2024](#)

A l'époque, ce changement est une petite révolution. « *Nous venons de créer des libertés considérables, on multiplie parfois par dix le spectre des possibilités, c'est donc une opportunité formidable* », se félicitait M. Blanquer, le 28 mars 2019, sur France Inter, avant de dispenser un « *conseil aux familles et aux élèves* » qui choisissaient pour la première fois, dès la classe de 2^{de}, leurs futurs enseignements de spécialité : « *Faites ce qui vous plaît, faites les matières que vous avez envie d'approfondir, ne faites pas un choix conformiste.* »

Les dix couples de spécialités les plus demandés de l'année scolaire 2023-2024, en nombre de bacheliers



PC : physique-chimie

HLP : humanités, littérature et philosophie

HGGSP : histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

LLCER : langues, littératures et cultures étrangères et régionales

NSI : numérique et sciences informatiques

SES : sciences économiques et sociales

SVT : sciences de la vie et de la Terre

Source : Parcoursup 2024

Infographie *Le Monde*

Mais trois ans après, c'est pourtant bien le conformisme qui domine. « On assiste à une reproduction de l'ancien bac, trop peu de candidats s'autorisant à panacher leurs spécialités alors qu'ils en auraient pourtant eu le goût », regrette Nicolas Salzmann, responsable du cursus humanités et technologie de l'université de technologie de Compiègne (Oise), une formation qui prône l'interdisciplinarité.

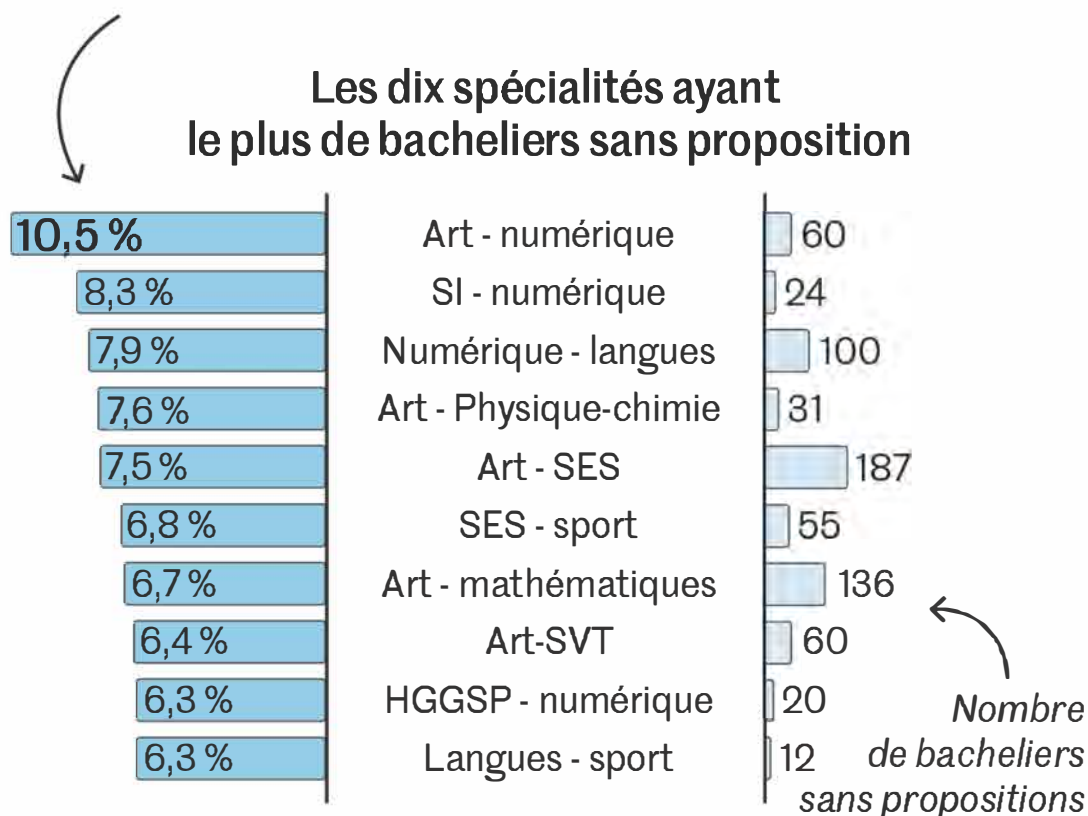
Les chiffres livrés dans notre bilan attestent du fait que, pour constituer une doublette, le grand écart entre disciplines scientifiques et littéraires ou artistiques ne se révèle pas un pari gagnant pour avoir

des propositions sur Parcoursup. En 2024, les candidats qui en ont reçu le plus sont ceux des spécialités mathématiques - physique-chimie, physique-chimie - sciences de la vie et de la Terre (SVT, 1,2 % sont restés sans proposition), ou encore ceux ayant suivi la doublette mathématiques - histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP, 1,4 %).

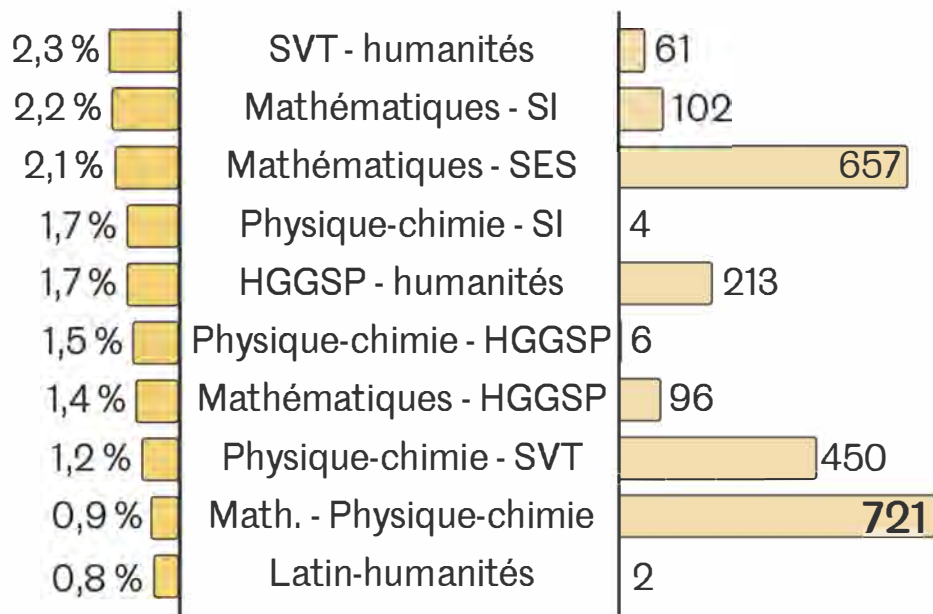
La spécialité art concentre les bacheliers sans propositions

Part de bacheliers sans proposition à l'issue de la phase principale de Parcoursup, selon leur choix de spécialités en terminale pour l'année scolaire 2023-2024, en %

Parmi les bacheliers ayant choisi les spécialités art-informatique en terminale, 10,5 % n'ont reçu aucune proposition.



Les dix spécialités ayant le moins de bacheliers sans proposition



Sport : éducation physique, pratiques et culture sportives (LPTCS)

HGGSP : histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

Latin : littérature, langues et cultures de l'Antiquité (LLCA)

Langues : langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)

Numérique : numérique et sciences informatiques (NSI)

SES : sciences économiques et sociales

SI : sciences de l'ingénieur et sciences physiques

SVT : sciences de la vie et de la Terre

Humanités : humanités, littérature et philosophie

Source : Parcoursup 2024

Infographie *Le Monde*

Enfin, avec 0,8 % de néobacheliers sans proposition, la doublette littérature et langues et cultures de l'Antiquité (LLCA) - humanités, littérature et philosophie (HLP) – qui fait un tout petit peu mieux que le duo maths - physique-chimie mais n'accueillait que 258 élèves – tire son épingle du jeu en démontrant qu'elle garantit une insertion optimale à condition de bien choisir la formation où l'on dépose son dossier de candidature.

« Faire revivre la filière S »

Pour une catégorie de candidats, les portes de l'enseignement supérieur sont nettement plus ouvertes : les quelque 77 000 de la doublette mathématiques - physique-chimie, qui présente par ailleurs une importante part d'élèves d'origine sociale très favorisée (53 % en 2023). Cette doublette apparaît comme la plus convoitée, y compris dans des formations dont le contenu n'a que peu ou même... rien à voir avec ces disciplines.

Chaque jour de nouvelles grilles de mots croisés, Sudoku et mots trouvés.

Jouer

Par exemple, en 2023, pour un nombre équivalent de candidats, les classes prépa économiques et commerciales générales (ECG) ont fait davantage de propositions d'admission (21 %) aux élèves ayant choisi maths - physique-chimie qu'à ceux ayant opté pour HGGSP - sciences économiques et sociales (SES) (14 %). « *On regarde la doublette mais aussi, à côté d'elle, le niveau en mathématiques, qui peut être un peu tangent* », justifie Joël Bianco, président de l'Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires, et à la tête du lycée Louis-le-Grand à Paris.

Répartition des propositions d'admission
aux bacheliers en spécialités **sciences
de l'ingénieur et sciences physiques-numérique
et sciences informatiques,**
en % en 2022-2023

FILIÈRES PROFESSIONNELLES : 44 %

**BUT* production
19,6 %**

BTS production
13,6 %

BTS services
9,1 %

FILIÈRES SCIENTIFIQUES : 35 %

Informatique
16,9 %

Formation générale
aux métiers
de l'ingénieur 4,1 %

Staps*
2,5 %

L.AS*
1,1 %

Ecoles d'ingénieurs
3,2 %

Autres
4,2 %

Mathématiques
3 %

AUTRES FILIÈRES : 17 %

Diverses
formations 3 %

Histoire
1,6 %

LEA*
1,5 %

Autres
5,7 %

Langues
et littératures
étrangères 2,8 %

Arts
2,4 %

**FILIÈRES
ÉCONOMIQUES : 4 %**

Eco. 1,5 %
et gestion

Autres 2,5 %

Au total,
44 formations
leur sont proposées

* BUT : bachelor universitaire de technologie

L.AS : licence accès santé

LEA : licence de langues étrangères appliquées

Staps : licence de sciences et techniques des activités
physiques et sportives

Sources : MESR-SIES, données

open data Parcoursup ; SupTracker

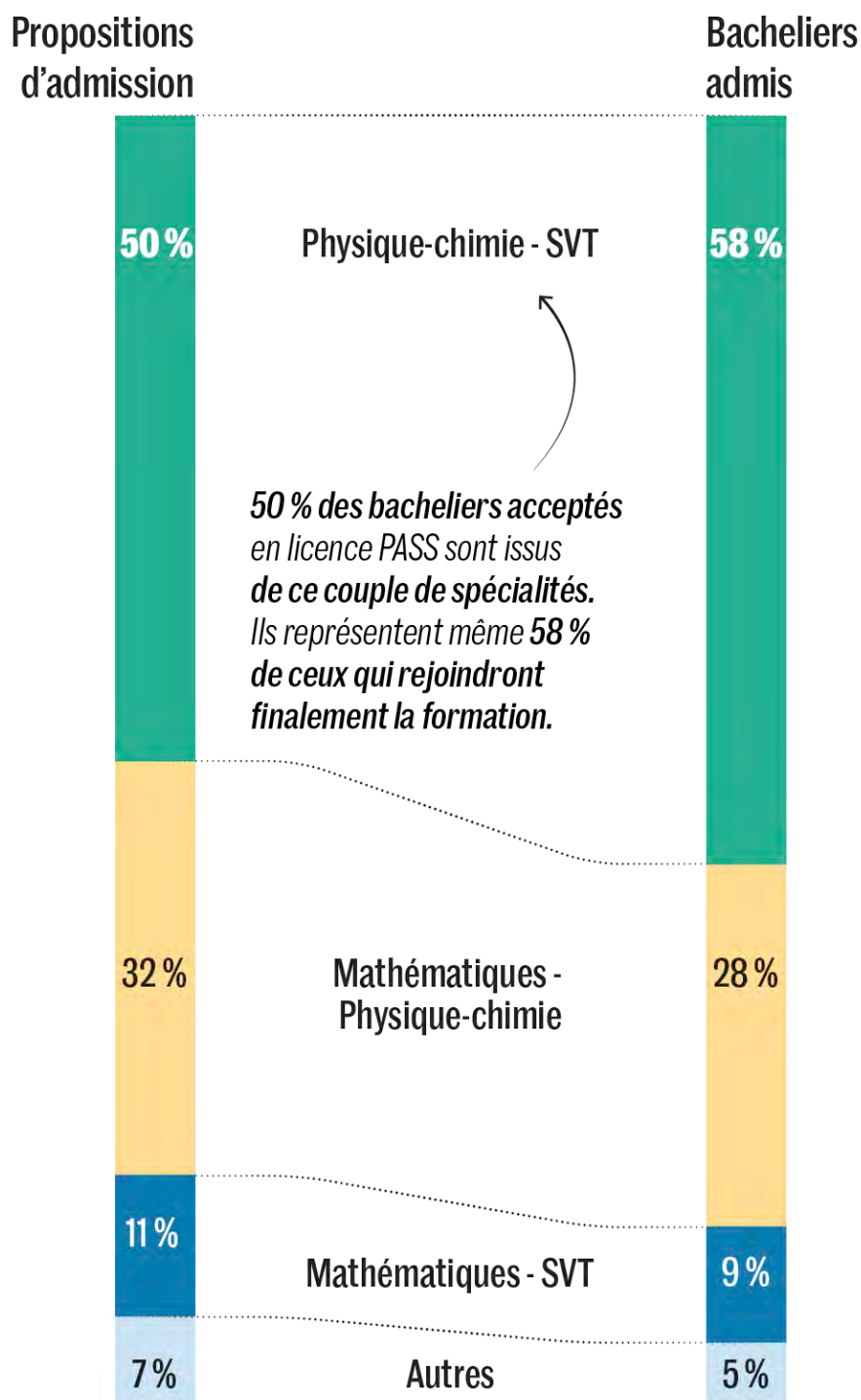
Infographie *Le Monde*

Il n'est pas surpris non plus de l'intérêt que manifestent les écoles de commerce pour ces profils : les 10 % de candidats maths - physique-chimie ont tous reçu une proposition d'admission. *« Evidemment, c'est moins la physique-chimie qui attire ces écoles que le niveau que l'on pressent derrière le candidat »*, analyse M. Bianco.

Lire l'enquête (2024) | [Sur Parcoursup, des candidats en réorientation désavantagés : « Un parcours non linéaire et des hésitations sont considérés comme suspects »](#)

« Sans doute y a-t-il derrière des parents qui essaient de faire revivre la filière S réputée ouvrir toutes les portes », suggère Muriel Grandjean. La directrice adjointe des admissions en bachelor de l'ESCP Business School assure qu'aucune spécialité n'est pondérée plus favorablement qu'une autre. *« Nous prenons toutes les doublettes, que les candidats aient ou non suivi des mathématiques en terminale. »* Un cours estival de remise à niveau est néanmoins proposé voire imposé aux admis qui auraient un niveau trop juste dans cette discipline.

Evolution de la répartition des bacheliers admis en **licence PASS*** par rapport aux propositions d'admission, en % pour l'année scolaire 2022-2023, selon le couple de spécialités



* PASS : Parcours d'accès spécifique santé

Source : MESR-SIES, données open data Parcoursup ; SupTracker

Infographie Le Monde

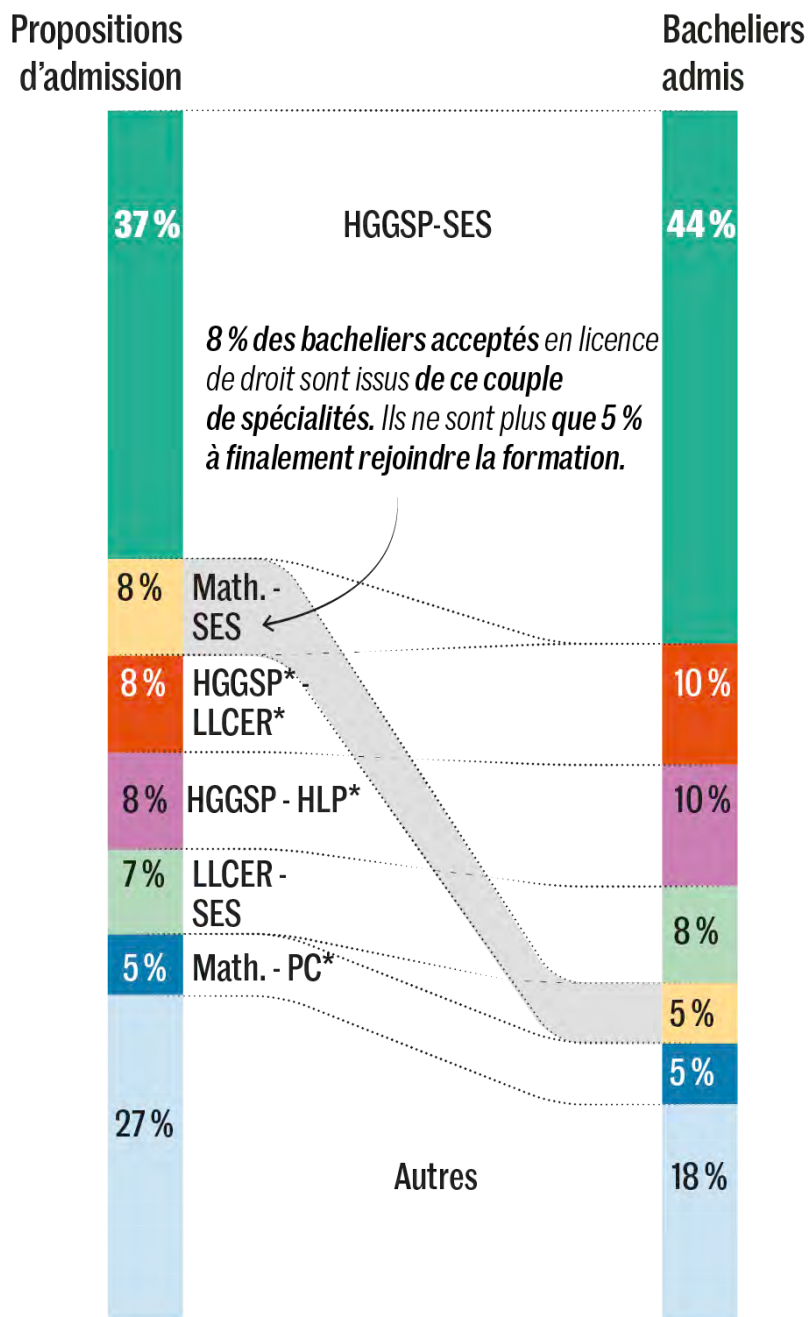
C'est une incongruité de la part des classes prépa littéraires : les candidats ayant choisi la spécialité humanités, littérature et philosophie reçoivent moins de propositions d'admission (17 %) que ceux ayant opté pour la spécialité sciences économiques et sociales (SES, 21 %), lorsque toutes deux sont couplées avec HGGSP. Il est vrai que le nombre de candidats de profil purement littéraire est moindre (16 %) que de profil économique (22 %), ce qui peut expliquer en partie ce différentiel. « *Par quel miracle aurait-on voulu que tous veuillent suivre la spécialité HLP alors que la série L était déjà minoritaire ?* », demande M. Bianco, qui rappelle que l'« esprit de la réforme » ne mettait aucun interdit. « *Nous n'allons donc pas nous en mettre en estimant qu'il ne faut que des HLP en prépa littéraire* », tranche-t-il.

« Raisonnement scientifique »

Le professeur de philosophie Claude Obadia avance une autre explication : les élèves qui choisissent la spécialité HLP sont souvent « *moins scolaires, moins bons que ceux qui choisissent SES* ». Celui qui enseigne la philosophie au lycée mais aussi à l'université de Cergy et à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) en veut pour preuve les résultats des écrits du bac, qui sont inférieurs dans la spécialité HLP. Et d'ajouter : « *Mes bons élèves littéraires qui ont intégré de bonnes prépas littéraires pour ensuite entrer à l'ENS [Ecole normale supérieure] ou réussir des concours sélectifs viennent depuis une bonne quinzaine d'années le plus souvent des filières – aujourd'hui doublettes – scientifiques... et pas littéraires.* »

Les licences de droit, aussi, sont friandes de la spécialité maths, couplée soit aux SES soit, dans une moindre mesure, à la physique-chimie. Elles offrent une place à presque tous les candidats issus de ces deux doublettes. « *Contrairement à ce qu'on imagine, le droit n'est pas une matière littéraire*, commente Florence Debord, responsable de la première année de droit à l'université Lyon-II. *Le raisonnement juridique est surtout un raisonnement scientifique.* » L'algorithme maison de la fac de droit lyonnaise, chargé de trier près de 8 000 dossiers de candidatures pour 546 places, attribue donc un coefficient supplémentaire à quelques matières, parmi lesquelles les mathématiques, mais aussi le français et l'histoire-géographie.

Evolution de la répartition des bacheliers admis en **licence de droit** par rapport aux propositions d'admission, en % pour l'année scolaire 2022-2023, selon le couple de spécialités



* HLP : humanités, littérature et philosophie

HGGSP : histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

LLCER : langues, littératures et civilisations étrangères et régionales

PC : physique-chimie

Source : MESR-SIES, données

open data Parcoursup ; SupTracker

Infographie Le Monde

A l'université de technologie de Compiègne (UTC), Nicolas Salzmann se désole de ce statu quo en faveur de l'ex-lière S. « Malheureusement, l'écrasante majorité de nos candidats restent des "maths -physique-chimie". Seuls 5 % présentent une spécialité relevant des sciences humaines et sociales », relate le responsable du cursus ingénieur humanités et technologie.

La plateforme Parcoursup a supprimé un « formulaire » que l'UTC avait intégré aux formalités de candidature pour que les futurs bacheliers puissent réfléchir à l'intérêt des sciences humaines dans une formation d'ingénieurs. « On leur donnait l'occasion de faire valoir leurs choix de spécialités, de mobiliser ce qui les y avait touchés. C'était notre façon de prendre soin de ces parcours, explique-t-il, avant de conclure : Il faut aider les universités à faciliter l'accueil des lycéens aux parcours non classiques, et on en est loin. »

Soazig Le Nevé

Immobilier : et si vous aviez le droit de toucher l'APL ?

L'aide personnalisée au logement (APL) a été revalorisée en 2025.

Désormais, davantage de personnes peuvent en bénéficier. Mais jusqu'à quel niveau de revenu et sous quelles conditions ? Passage en revue des critères d'éligibilité.



Plus du tiers des éligibles aux APL ne les demandent pas, souvent par méconnaissance. (Photo par PHILIPPE HUGUEN/AFP) (PHILIPPE HUGUEN/AFP)

Par **Luc Walter** (Journaliste Patrimoine)

Publié le 15 janv. 2025 à 10:30

Comme chaque année, le montant des aides personnalisées au logement - ou APL - est mis à jour afin de tenir compte de la hausse des loyers. Cette fois encore, les plafonds de ressources pour pouvoir y bénéficier ont été revus, ce qui a techniquement élargi l'accessibilité de l'aide depuis ce 1^{er} janvier. Et si vous y aviez désormais droit ?

Selon une étude menée par Klaro (plateforme spécialiste des aides financières et avantages sociaux), plus du tiers des personnes éligibles aux APL ne les demandent pas, souvent par méconnaissance. Pourtant leur effet sur le coût du loyer est très important, et elles sont d'une aide précieuse pour la gestion du budget mensuel de nombreux ménages.

Comment fonctionnent les APL ?

L'APL est une aide publique fournie par l'Etat pour réduire le montant des loyers sous certaines conditions. Elle prend généralement la forme de versements réguliers adressés au bailleur qui en retour déduit l'aide reçue au montant du loyer. Elle concerne tous types de logements privés ou sociaux, y compris les foyers et chambres, dès lors qu'ils respectent des critères de décence et surface appropriés. Elle ne concerne toutefois que les résidences principales.

Les étudiants peuvent également profiter des APL, y compris en cas de location dans des résidences étudiantes. Toutefois le bénéficiaire d'une aide au logement ne sera plus considéré comme à la charge de ses parents, lesquels peuvent voir diminuer le montant de leurs éventuelles allocations familiales. Il est donc nécessaire de faire un arbitrage pour mesurer les conséquences d'une demande d'APL.

Le régime des aides dépendra de votre organisme social (entre la Caisse d'allocation familiale ou CAF, et la Mutualité sociale agricole ou MSA), et [les démarches](#) seront différentes en fonction de celui-ci.

Le montant des APL est calculé en fonction de plusieurs critères, qui comprennent notamment la situation familiale (seul, en couple, nombre de personnes à charge), le montant du loyer et la zone géographique du logement. Mais le critère le plus important est évidemment le niveau de ressources dont dispose le potentiel bénéficiaire.

Jusqu'à quel niveau de revenu peut-on en bénéficier ?

Les ressources prises en compte dans le calcul de l'APL prennent de nombreuses formes. Parmi elles on peut compter les revenus calculés sur les 12 derniers mois, le patrimoine immobilier, ou encore les capitaux possédés (épargne notamment, inscrits sur les relevés bancaires).

Le calcul du montant des aides fonctionne par calculs dégressifs. L'Etat fixe un plafond de ressources en fonction de la situation familiale. En dessous de celui-ci, les bénéficiaires touchent le montant maximal des APL. Ensuite, si le plafond est dépassé, les aides diminuent proportionnellement à la hausse du niveau de revenu, jusqu'à atteindre zéro.

Ce sont ces plafonds qui ont été actualisés ce 1^{er} janvier 2025. Ainsi, pour un couple avec un enfant à charge par exemple, il est désormais fixé à 8.947 euros à l'année, soit un montant environ 1 % plus élevé qu'en 2024.

LIRE AUSSI :

- **Décryptage Impôts : faut-il utiliser cette astuce pour anticiper la revalorisation du barème ?**
- **En chiffres Immobilier : les dix villes où la demande locative explose en 2025**

Chaque situation est donc particulière et pour évaluer le revenu maximum précis pour bénéficier des APL, il est possible d'utiliser le [simulateur](#) fourni par la CAF. Ainsi, une personne louant seule un appartement à Paris pourra bénéficier d'aides pour le logement jusqu'à 17.333 € de revenu annuel. Evidemment, plus le niveau de revenu est élevé, moins le montant des APL reçu sera important. En l'occurrence, avec ces revenus annuels, il s'élèvera à tout au plus 10 € sur un loyer de 1.000 €. Ensuite, les valeurs maximales varient beaucoup en fonction de la situation familiale, de la localisation et du type du logement.

Les critères prohibitifs

Outre le niveau de revenu, quelques critères doivent être respectés pour pouvoir bénéficier des aides au logement. L'un d'entre eux est le potentiel lien de parenté avec le bailleur. Impossible en effet de bénéficier de l'APL s'il s'agit d'un descendant ou ascendant du locataire. Les aides sont toutefois autorisées si votre propriétaire est votre frère ou soeur, ou à un autre lien de parenté avec vous (oncle, tante, cousin...)

Le montant du loyer ne doit également pas dépasser certains seuils, afin d'éviter les abus. Ces seuils dépendent de votre situation familiale, mais aussi la localisation du logement. Trois zones ont été définies : l'Île de France (zone 1), les autres agglomérations de plus de 100.000 habitants et la Corse (zone 2), et le reste du territoire

(zone 3). Ces seuils sont complètement indépendants du type de logement. Ainsi par exemple, un couple louant à Paris ne pourra pas obtenir des APL au-delà de 1.590 € de loyer mensuel.

A noter également que les loyers sont plafonnés pour l'obtention des aides. Ces plafonds, qui dépendent aussi de la localisation et de la situation, déterminent la valeur sur laquelle seront calculés les APL. Si le loyer lui est supérieur, la part excédentaire ne sera pas prise en compte dans le calcul.

D'autres critères peuvent restreindre l'accès aux aides au logement. [Pour les étudiants](#) notamment, il sera impossible de bénéficier des APL si vos parents sont soumis à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et que vous êtes rattaché à leur foyer fiscal.

Attention aux abus

Ces conditions assez larges, ainsi que les montants importants qui peuvent être apportés par l'aide, peuvent encourager certains à en abuser. Attention toutefois, la fraude sociale peut coûter très cher.

L'un des cas courants de fraude est la non-déclaration du concubinage. En effet, la CAF prend en compte la notion de « couple » qui diffère d'une simple colocation. L'organisme considère que les frais courants ainsi que les intérêts financiers sont partagés au sein d'un couple même non marié, ce qui mène à une réduction du montant des prestations.

Il est de même pour les abus de déclaration de personnes à charge. En cas de garde alternée toutefois, il est possible de toucher les APL, mais seulement lors des périodes de l'année où le parent accueille l'enfant.

Interdiction aussi de bénéficier des aides si vous vivez à l'étranger. Seules les personnes résidant légalement en France sont éligibles aux APL. Les étrangers disposant d'un titre de séjour valide peuvent donc les obtenir.

La fraude aux aides sociales est un délit sanctionnable pénalement. Le plus souvent, les fraudes détectées doivent être remboursées dans leur intégralité, cela inclut donc le montant total des APL potentiellement perçues. En fonction de la gravité et des éventuelles récidives, il est aussi possible de payer des pénalités financières jusqu'à 30 €, voire de faire l'objet d'une plainte pouvant aboutir à des peines d'amendes (375.000 €) ou de prison (2 à 5 ans).